

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020-16

Chapitre 7.1.0 Finances locales - Décisions budgétaires - Divers

Objet : Convention de partenariat avec l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Ponçon

L'an deux mille vingt, le 11 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie du lac, siège de la collectivité, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 mars 2020

Date de convocation :
Le 2 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18 (22
voix)

Membres présents
Vote(s) pour 22
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mlle Jessica GUIARD
Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Yvan BOUGUYON** (Suppléant de M. Jean FERRON) ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget, **Mme Agnes PIGNATEL** secrétaire du Bureau, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Roger MASSE** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller syndical, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Bernard FANTI** conseiller Syndical Suppléant Mme Valérie GRENARD, **M. Jacques GASQUET** Conseiller syndical suppléant M. Raymond HONORE, **M. Robert FRAYSSINES** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU** conseiller Syndical suppléant de Jean-Michel PAYOT, **Mme Carole CHAUVET** conseillère Syndicale, **M. Joël BONNAFFOUX** conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean FERRON par M. Yvan BOUGUYON, Mme Valérie GRENARD par M. Bernard FANTI, M. Raymond HONORE par M. Jacques GASQUET, M. Jean-Michel PAYOT par M. Daniel MILLION-ROUSSEAU

Avait donné pouvoir :

M. Marc VIOSSAT, Pouvoir à Carole CHAUVET

Etaient Excusés : Mme Sophie VAGINAY, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI

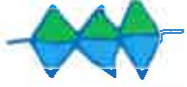
Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEBAULT, SPPSP , M. Thierry ALLAMANNO CDV 05

Exposé des motifs :

Le Président expose la nécessité d'ouvrir au public cet été l'espace d'accueil de la Capitainerie, objet d'un mécénat important avec la Fondation du Crédit Agricole Alpes-Provence pour son aménagement intérieur. Ce hall d'accueil scénographique sera ainsi organisé autour de 4 modules d'informations permettant aux visiteurs de mieux cerner les grandes vocations affectées au barrage de Serre-Ponçon, d'appréhender en situation immersive les principales activités nautiques proposées sur le lac, d'en connaître la répartition précise sur les 92 km de rives du plan d'eau et de prendre enfin conscience du capital environnemental constitué par la retenue. Lieu emblématique d'information sur l'offre nautique de Serre-Ponçon, il constituera la vitrine principale du lac, en répondant par ailleurs aux missions dévolues à toute Capitainerie de port en termes par exemple de commercialisation de l'offre portuaire, à sec ou en eau. Cette mission est ainsi centrale pour permettre aux usagers du port à sec d'utiliser ce lieu de stockage comme une alternative crédible l'été au stationnement de leur embarcation sur poste à flot.

Dans ces conditions, le Président considère comme fondamental de pouvoir assurer l'ouverture quotidienne de cet espace, 7 jours sur 7, au cours des mois de juillet et d'août. Si la proposition budgétaire à venir doit permettre la création d'un poste d'agent d'accueil saisonnier, ceci ne suffira



pas à couvrir l'intégralité du besoin, qui réclame, hors congés individuels, la présence d'un personnel supplémentaire sur 2 jours hebdomadaires.

Dans le même temps, le Président rend compte de l'initiative de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, qui a souhaité investir dans l'acquisition d'un bateau pour lui permettre de décliner par son Office de Tourisme ses actions promotionnelles au plus près du territoire. Cette initiative originale, valorisante pour l'image de la Destination nautique, est à l'évidence un point d'appui aux logiques de développement portées par le S.M.A.D.E.S.E.P. Elle requiert néanmoins la nécessité pour l'Office de Tourisme de disposer des équipements et infrastructures qui, propriétés du S.M.A.D.E.S.E.P., permettront sa mise en œuvre opérationnelle : de part les dimensions du bateau-ponton mobilisé par l'Office de Tourisme, il convient en effet de prévoir un poste à flot et un emplacement à terre tout particulièrement adaptés à cet effet. Le Président considère dans ce cadre que le stationnement de cette embarcation sur le futur ponton d'accueil prévu le long du quai de la Capitainerie serait pour le moins pertinent, que ce soit en termes de fonctionnalité ou de visibilité.

Par ailleurs, si l'Office de Tourisme a sans doute besoin de l'accompagnement du S.M.A.D.E.S.E.P. pour le déploiement et le fonctionnement de ce bateau à vocation promotionnelle, le syndicat mixte aurait tout à gagner à disposer de celui de l'Office pour répondre au mieux aux missions d'accueil du public organisées dans le hall d'accueil de la Capitainerie. A contrario, comme indiqué précédemment, l'établissement ne peut considérer que positive, pour ses propres missions, l'action promotionnelle proposée sur le lac par l'Office, alors que l'OTI est nécessairement intéressée à l'action d'accueil et d'information organisée sur son territoire via le hall de la Capitainerie.

Dans ces conditions, le Président considère comme pertinent d'organiser par voie conventionnelle un partenariat venant conforter les missions propres à chacune des structures concernées.

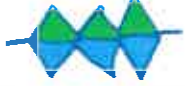
Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

- La compétence syndicale l'autorisant à promouvoir ses actions auprès du plus grand nombre ;
- L'aménagement de la Capitainerie et de son hall d'accueil scénographique, permettant notamment de répondre à cet objectif ;
- Que la Capitainerie constitue plus globalement une véritable « vitrine » de la destination nautique de Serre-Ponçon ;
- L'initiative portée par l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon pour organiser un point d'information et de promotion à partir d'une embarcation qui, acquise par l'intercommunalité, cheminera sur le lac et sera basée à Savines-le-Lac ;
- L'intérêt pour le S.M.A.D.E.S.E.P. et l'Office de Tourisme de coordonner ces actions qui, dans ces conditions, peuvent se renforcer mutuellement.


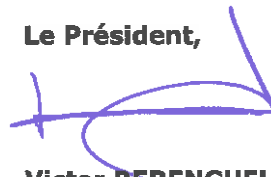


Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 mars 2020 :

- ☐ **APPROUVE** l'exposé du Président et le principe d'un partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon ;
- ☐ **L'INVITE** en conséquence à produire avec l'OTI un projet conventionnel formalisant ce partenariat permettant, sans engagement financier des parties, à l'Office de soutenir la mission d'information du public au sein de la Capitainerie et au S.M.A.D.E.S.E.P., d'accompagner au plan logistique la mise en œuvre du bateau promotionnel de l'Office ;
- ☐ **L'AUTORISE** dans ces conditions à le signer et à le mettre en œuvre.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL